



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo.@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Comité Social d'Administration du 11 janvier 2024

Liminaire

Monsieur le Président,

Nous prenons note de l'effort fait quant à la programmation 2024 relative aux instances du dialogue social conformément à nos demandes.

Sur les sujets abordés :

- Vous soumettez à notre avis les modifications des horaires d'ouverture et des conditions d'accueil de la trésorerie de Seine-Maritime Amendes.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont toujours été conscient sur l'extrême difficulté de ce poste comptable, et en particulier sur les difficultés liées au public accueilli.

C'est un poste stressant, la violence y est quasi quotidienne et les agents la subissent avec beaucoup de résilience.

Pour autant, vous trouvez aujourd'hui une parade facile, qui consiste en un simple accueil exclusivement sur rendez-vous.

Si la situation en est là aujourd'hui, c'est que pendant de nombreuses années, l'Administration, et ce malgré nos revendications, n'a pas investi, ni doté ce poste à la hauteur de ses besoins, surtout en effectif.

Ce sont les autres services d'accueil des finances publiques, notamment celui de la Cité qui en subiront les conséquences. L'agressivité en sera d'autant plus accrue qu'ils n'auront pas les moyens pour répondre aux interrogations et doléances des redevables amendes.

Notre crainte est que l'accueil téléphonique de SMA parte vers un call-center amendes, et que vous en profitiez pour diminuer les effectifs sous couverts de « gain de productivité ».

- Concernant la réorganisation de la division des professionnels et du recouvrement, c'est une mesure interne et traditionnellement les élus **F.O.-DGFIP 76** s'abstient sur ce type de choix.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** prennent acte d'une certaine sérénité retrouvée depuis

novembre dernier, et gageons que cette réorganisation nouvelle en soit une continuité.

- Enfin sur le règlement intérieur du CSA, nous sommes surpris de la demande de vote sur le Règlement Intérieur type, avec les propositions de modifications portées et votées unanimement par l'intersyndicale en pièce annexée 2.

Selon nous ces modifications doivent être amendées dans le corps de texte du RI 76.

Le dialogue social n'est pas clair dans ces conditions, y'en a-t-il un réellement d'ailleurs ?

les élus FO DGFIP revendiquent :

l'augmentation immédiate du point d'indice,

la revalorisation du régime indemnitaire

l'arrêt des suppressions d'emplois

l'arrêt du Nouveau Réseau de Proximité

et le maintien d'un réel service public de pleine compétence et de proximité.

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)